

Territoires, efficacité et simplicité
Commande publique**P4**

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1411-4
- VU** le Code de la commande publique, notamment l'article L3112-1 et 2
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis favorable émis par la Commission consultative des services publics locaux en date du 3 novembre 2025,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

le principe du recours à une délégation de service public relative à l'acquisition, la gestion et le financement d'actifs ferroviaires au regard du rapport de présentation des caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire tel que présenté en annexe 1,

D'AUTORISER

l'exécutif à prendre tout acte nécessaire au lancement et au bon déroulement de la procédure de passation.

D'APPROUVER

- une convention de mandat relative l'encaissement des revenus tirés de l'exploitation des bornes de recharge de véhicules électriques de la Région des Pays de la Loire (annexe 2)
- des avenants à des conventions de délégations de service public (annexe 3)
- une convention de groupement d'autorités concédantes avec la Région Normandie pour la passation et l'exécution d'un contrat de concession relatif à la gestion et le financement des actifs ferroviaires du lot « Etoile Mancelle » (annexe 4)

D'AUTORISER

l'exécutif à signer ces actes.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble.

Abstention : Groupe Printemps Pays de la Loire.

Vote dissocié sur l'approbation de la convention de mandat relative à l'encaissement des revenus tirés de l'exploitation des bornes de recharge de véhicules électriques de la Région des Pays de la Loire

Abstention : Groupe L'Ecologie Ensemble.